



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

REGLEMENT DES TOURNOIS DE JEUNES.

ARTICLE 1: CATEGORIES D'AGE.

Les joueurs et les joueuses sont répartis en catégories d'âge, dans les conditions fixées par le Guide de procédure pour la délivrance des licences figurant en annexe 1 (Article 66 des règlements généraux).

ARTICLE 2: POUR LES CATEGORIES U-6 à U-11.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de tournois, mais uniquement des Rassemblements par Plateaux sans classement.

ARTICLE 3: CLASSIFICATION DES TOURNOIS DE JEUNES.

Les tournois seront classés en cinq catégories:

HC Hors catégorie. A--B----Non classés et Associés.

ARTICLE 4: ASSURANCE COUVERTURE MEDICALE SUR UN TOURNOI.

4-1 Votre club doit être régulièrement assuré pour cette manifestation, au minimum comme prévu à l'article 32 des Règlements Généraux. De plus, sur le Site, une antenne médicale de premiers secours sera installée. Toutefois, un médecin doit être présent ou facilement joignable. Dans tous les cas, sur les lieux du tournoi, il doit y avoir la présence d'un véhicule sanitaire, SAMU, pompiers, ambulance, un poste de premier secours facilement accessible, correctement équipé, visiblement indiqué, ou figure clairement affichés les numéros de structures ou personnels susceptibles d'être appelés en urgence, avec du personnel compétent et disponible.

LE TEMPS DE JEU ET LICENCES.

4-2 En fonction de la catégorie: le temps maximum de jeu par journée, ne devra pas dépasser celui d'une rencontre officielle, (Annexe 6:Règlement de la pratique des jeunes et des Féminines)

Faire évoluer les équipes sur des terrains réglementaires en fonction de la catégorie et du nombre de joueurs (4-5-8-11) (Règlement de la pratique des jeunes et des féminines)

4-3 Les joueurs devront être licenciés dans l'équipe du club ou ils sont inscrits. Il sera possible d'utiliser des joueurs licenciés dans un autre club après accord de ce dernier.

4-4 Les licences devront être présentées à la Commission du Tournoi et être contrôlées. Une feuille sera établie avec le nom des joueurs, le numéro de licence et le numéro de maillot que le joueur devra garder pendant tout le tournoi, elle servira de feuille de match. Pour les plateaux, nous rappelons aux clubs que tous les participants doivent être licenciés et les éducateurs doivent présenter les licences ou sur « foot clubs compagnon » ou sur un listing papier préalablement imprimé.

INCIVILITE ET SANCTIONS.

4-5 Sanctions de jeu: Suivant les Règlements en vigueur à la F.F.F.

(La commission des Tournois peut accepter certains aménagements à condition qu'ils soient mentionnés dans le règlement de votre Tournoi)

Les fautes graves feront l'objet d'une Réunion de votre Commission de Discipline et si nécessaire, vous enverrez ainsi que l'arbitre, un dossier dans les 48 heures après votre tournoi à la Commission Régionale ou départementale de discipline qui transmettra aux commissions compétentes pour suite à donner.

4-6 Remplacement des joueurs: Suivant les Règlements en vigueur à la F.F.F.

L'ARBITRAGE DES TOURNOIS:

ARTICLE 5

5-1 Information; Il est nécessaire que les organisateurs de tournois se préoccupent du recrutement des arbitres en même temps que le reste de l'organisation générale de leur manifestation, soit plusieurs mois à l'avance.

5-2 le rôle du responsable des arbitres: Le responsable arbitre prendra contact avec les arbitres susceptibles de participer au tournoi. Il veillera à recruter un nombre d'arbitres suffisant pour l'ensemble du tournoi (en fonction du nombre d'équipes engagées et de terrains utilisés)

5-3 Désignations officielles: Pour qu'un arbitre soit considéré comme désigné officiellement, il devra confirmer auprès du responsable des arbitres, l'accord de sa mise en disponibilité pour la durée de cette manifestation.

5-4 Arbitrage: L'arbitre a pour mission de veiller à la stricte application des lois du jeu. Toutes

sanctions ou incidents devront être signalés par l'arbitre aux organisateurs qui prendront les décisions appropriées. En cas d'incidents graves, l'arbitre devra envoyer, dans les 48 heures un rapport au district.

ANNEXE 10 AUX REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

Article 1 Effectifs:

1- Les jeunes joueurs à partir d'U14 jouent au football à 11.

Les U 6 et U7 jouent à 4

Les U 8 et U9 jouent à 5.

Les joueurs U12 et U13 jouent à 8. Toutefois dans les compétitions départementales les districts peuvent les autoriser à jouer à 7.

Les joueurs U11 et U10 (organisation de type plateaux de préférence) jouent à 5 ou à 8.

2- les jeunes joueuses à partir d'U16F jouent à 8 ou à 11.

Les joueuses U12F à U15F jouent à 8 ou à 11.

Les joueuses U11F et U10F (organisation de type de plateaux) jouent à 5 ou à 8.

Les joueuses U7F à U9F disputent des rencontres à 4 ou à 5.

Article 2. Durée des matchs.

1- Tous les matchs de jeunes sont joués sans prolongation.

2-les matchs sont joués en deux périodes de:

a) 45 minutes pour les jeunes joueurs à partir d'U16 et les joueuses U19F et Senior F.

b) 40 minutes pour les joueurs U14 et U15 et les joueuses U14F à U18F.

c) 35 minutes pour les joueuses U14F et U15F.

d) 30 minutes pour les joueurs et joueuses U12 (F) et U13 (F)

3- la durée totale de temps de jeu ne peut excéder:

a) 50 minutes (plateaux avec plusieurs rencontres) ou deux périodes de 25 minutes pour les joueurs et joueuses U10 (F) et U11 (F).

b) 50 minutes pour les joueurs et joueuses U8 (F) et U9 (F) (sous forme de plateaux avec plusieurs rencontres).

c) 40 minutes pour les joueurs et joueuses U6 et U7 (F) (sous forme de plateaux).

Dans les rencontres entre écoles de football, le nombre de remplaçants n'est pas limité.

Tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre.

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu.

Article 3: Dimensions des terrains et ballons.

1- les joueurs U14 à U19 utilisent pour leurs matchs des terrains, des buts et des ballons de dimensions normales (n°5)

2- les joueurs U12 et U13 disputant les épreuves à 8 et les joueurs U10 et U11 disputant des épreuves à 8 ainsi que les jeunes pouvant évoluer à 7 ou à 9 doivent utiliser:

"Des demi-terrains de football à 11 (dans la largeur) ou des terrains spécifiques (50m à 75m de long x 40m à 55 m de large)

" Des buts de 6m sur 2,10 (tolérance 2 m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.

" Des ballons n°4 (de circonférence minimale de 0,635 et maximale de 0,660).

3- les joueurs et joueuses U7 (F) U8 (F) et U9 (F) disputant des rencontres à 5 doivent utiliser:

" Des quarts ou sixièmes de terrains de football à 11 (de 35m à 45 m de long x 20m à 25m de large)

"Des buts de 4m sur 1,80 qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur ou des plots.

" Des ballons adaptés à cette catégories (n°3 ou n°4)

4- Pour les féminines, le terrain est adapté au nombre de joueuses (5x5 7x7 9x9 ou 11x11)

L'emploi du ballon n° 5 est obligatoire pour les joueuses Seniors F. Les ballons n° 4 sont à utiliser dans les autres catégories, hormis pour les joueuses U7F à U9F (utilisation d'un ballon adapté)

Article 4 Port des Protèges tibias obligatoire.

ORGANISATION D'UN TOURNOI

Lorsque vous êtes certains d'avoir une ou plusieurs équipes, vous devez le déclarer:

1 mois avant pour les rassemblements U6 à U9 et les tournois à partir de la catégorie U10/U11.

2 mois avant si c'est un tournoi National (déclaration auprès de la Ligue dans le cas d'équipes hors Ligue)

2 moi avant si c'est un International (déclaration auprès de la FFF en cas d'équipes hors France).

En cas d'intempéries ou si le tournoi est annulé avertir le secrétariat.

Dès la fin de votre tournoi ou dans les jours qui suivent le responsable du tournoi doit renvoyer au secrétariat les feuilles de matchs du tournoi.

Des aménagements peuvent être mis en place en fonction de la pratique proposée (Futsal/Foot5, etc.). C'est la commission qui statuera sur la validité des règlements et donc du tournoi.

Il est rappelé que l'absence d'homologation de la manifestation annule la couverture de la licence assurance de la F.F.F. Votre club pourra encore être amendable par le district.